



Modalités d'inscriptions 2026-2027

Madame, Monsieur,
Chers parents, chers élèves,

Vous trouverez dans ce courrier toutes les informations nécessaires pour votre inscription/réinscription dans notre académie de Musique, de Danse et des Arts de la parole et du Théâtre.

Les cours se donnent à Bastogne, Houffalize, Vaux-sur-Sûre et Bertogne

1. Inscriptions et réinscriptions (n'oubliez pas de vous munir de la carte d'identité de l'élève)

Bastogne

- ✓ Nouvelles Inscriptions au secrétariat de l'académie
 - **du 20 juin au 8 juillet et du 17 août au 22 septembre**
 - Lundi - mercredi - vendredi de 14h à 18h00
 - **Le secrétariat sera fermé le mercredi 01 juillet toute la journée**



- ✓ **Re-inscription** pour les anciens élèves par mail en suivant la procédure (dans le corps du mail)
Si vous avez réalisé correctement votre inscription en suivant le lien, vous recevrez un mail de confirmation de Google Forms (vérifier vos spams), ce mail fait office d'accusé de réception par le secrétariat de l'académie, votre inscription est donc bien prise en compte.

Houffalize

- ✓ Inscriptions à l'académie à partir du samedi 20 juin suivant les horaires ci-dessus.
- ✓ Inscriptions le mercredi 26 août de 13h30 à 15h30 3, rue de Schaerbeek à Houffalize.

Vaux-sur-Sûre

- ✓ Inscriptions à l'académie à partir du samedi 20 juin suivant les horaires ci-dessus.
- ✓ Inscriptions le mercredi 26 août de 13h10 à 14h50, 4 rue du Wez à Vaux-sur-Sûre

Bertogne

- ✓ Inscriptions à l'académie à partir du samedi 20 juin suivant les horaires ci-dessus.
- ✓ Inscriptions le samedi 29 août de 09h00 à 10h30 site Reine Fabiola, 8 rue du Viomont à 6687 Bertogne

Dernier jour d'inscription : 22 septembre 2026



2. Droit d'inscription 2026-2027 pour la Fédération Wallonie Bruxelles

- ✓ + de 18 ans : élève né avant le 01/01/2009 : **237 €**
- ✓ - de 18 ans : élève né à partir du 01/01/2009 : **95 €**

Le règlement du minerval se fait uniquement par virement au n° de compte suivant :

BE84 0000 0769 8059 – BIC : BPOTBEB1

En communication : nom et prénom de l'élève (ou des élèves)

La gratuité ou une diminution du droit d'inscription peut être octroyée sur présentation d'une attestation à nous fournir pour le 22/09 au plus tard (voir + bas)



Le paiement du droit d'inscription doit être effectué avant le 1^{er} octobre 2026. Aucun remboursement n'est possible après cette date.

L'inscription n'est validée qu'à la réception du droit d'inscription et des attestations éventuelles.

3. Cotisation ASBL

La cotisation à l'asbl est de 20 euros par élèves (40 euros maximum par famille) et de 50 euros pour les Archets du Sablon (orchestre à cordes).

Certes non obligatoire, cette cotisation permet à notre asbl de subvenir à de nombreux achats d'instruments et de matériel, à la location des costumes pour la danse, à la location de salles, de locaux pour l'organisation de nos spectacles et auditions, à l'organisation du cours d'éveil musical, etc... Sans votre aide nous ne pourrions pas continuer à atteindre nos objectifs au service des élèves de notre académie.

Merci de verser cette modique participation sur le compte BE 93 0682 0997 0267 au nom de l'asbl « Les Amis de l'académie communale de Bastogne »

4. Âges d'admission (âge accompli au 31 décembre 2026)

- ✓ Eveil musical : 4 ans
- ✓ Cours d'instruments et de formation musicale : 7 ans
- ✓ Cours pour adultes dès 13 ans
- ✓ Danse classique : 5 & 6 ans préparatoire ; 7 ans cycle normal
- ✓ Arts de la parole : 8 ans



5. Reprise des cours

- ✓ Voir dernière case dans les horaires

6. Cours d'instruments

- ✓ Les anciens élèves prennent contact avec leur professeur pour fixer l'horaire de l'année. Ils gardent leur priorité dans la classe jusqu'au 09/09/2026 après cette date, leur place peut être attribuée à un nouvel élève
- ✓ Les nouveaux élèves seront contactés par le professeur en fonction des listes d'attente et à partir du **14/09/2026**

7. Cours Arts de la Parole

- ✓ Les anciens élèves gardent leur priorité jusqu'au 14 août 2026. Après cette date, les nouvelles inscriptions seront attribuées dans chaque classe.

8. Régularité



- ✓ Danse : P5 à F3 : 1 période / de F4 à Q6 : 2 périodes
- ✓ Arts de la Parole : 2 périodes
- ✓ Musique : Eveil : 1 période / Formation et Qualification : 2 périodes

Nous restons à votre disposition pour tout renseignement par mail ou par téléphone.

N'hésitez pas également à consulter notre site internet et notre page facebook pour plus d'informations.

<https://www.bastogne.be/loisirs/culture/academie>

<facebook.com/academiebastogne>

Nous vous remercions pour l'intérêt que vous portez à notre enseignement. Toute l'équipe pédagogique sera heureuse de vous accompagner tout au long de votre parcours artistique et nous vous souhaitons d'ores et déjà une belle année scolaire remplie d'apprentissage, de découverte et de plaisir !

Bérenger GOFFETTE
Directeur